

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le dix juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le quatre juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Monique RACT, Monsieur Didier JOSEPHE, Madame Sylvie SAULNIER, Monsieur Marc HORELLOU, Madame Morgane MARC'H, Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Hortense DURANTON, Messieurs Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Madame Flavie MELENDEZ, Monsieur Clément BERRUX, Mesdames Laura CHAUVIERE, Cécile MANHES, Barbara BOCHATEY, Nadine CHAMBEL, Monsieur Arnaud MORAND, Madame Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Madame Claire APPLAGNAT-TARTET, Monsieur Paul ROBIN, Madame Charlotte HUGRON.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Julien AUFORT à Monsieur Clément BERRUX
Monsieur Rodolphe GOY à Madame Nadine CHAMBEL
Monsieur Jean-Marie DURINDEL à Madame Morgane MARC'H
Madame Catherine BURATTI à Monsieur Alain DELACHAT
Madame Lucie PIGNARD à Monsieur Fabien SATONAY
Madame Chloé BLONDEAU à Madame Sylvie SAULNIER

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Morgane MARC'H est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

n°2026/147**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Objet : MONTEE DU NID D'AIGLE 2027 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE ET DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 23
Pouvoirs : 6
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 12 juin 2026

Mise en ligne du 15 juin au 15 août 2026

Délibération exécutoire le : 15 juin 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Foyet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 10**N°2026/147***Coordination Générale – Direction Générale des Services***MONTEE DU NID D'AIGLE 2027 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE ET DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES**

Rapporteur : Monsieur Clément BERRUEX, Conseiller municipal, Vice-Président de la Commission Sport et installations sportives

La Commune de Saint-Gervais organisera en juillet 2027 la 40^{ème} édition de la Montée du Nid d'Aigle.

Malgré l'abandon de son format « COUPE DU MONDE », la Montée du Nid d'Aigle est devenue une référence dans le domaine de la course en montagne. Son retour au nid d'aigle après les années de travaux et la participation des nombreux athlètes « élites » lui confère une visibilité importante auprès des pratiquants amateurs et professionnels de cette discipline.

Événement sportif raisonné, la Montée du Nid d'Aigle limite volontairement le nombre de participants afin de préserver les espaces naturels traversés et de s'inscrire dans une démarche écoresponsable.

Par son ancrage historique et son rayonnement, cette compétition contribue pleinement à la promotion de Saint-Gervais Mont-Blanc comme destination de montagne sportive quatre saisons.

Afin de disposer des moyens nécessaires à l'organisation de cet événement, il est prévu d'intégrer dans le plan de financement les participations susceptibles d'être attribuées par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, le Conseil départemental de la Haute-Savoie et le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes,

ENTENDU l'exposé,

VU l'avis du Conseil d'exploitation de la régie de l'Office de tourisme en date du 04 juin 2026,

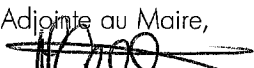
Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE SOLLICITER** une subvention au taux le plus élevé possible, pour la 40^{ème} édition de la Montée du Nid d'Aigle, auprès de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, du Conseil départemental de la Haute-Savoie et du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'obtention de ces subventions.

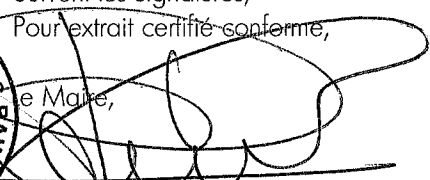
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.



La secrétaire de séance
Adjointe au Maire,

Morgane MARCHI



Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

le Maire,
Jean-Marc PEILLEX